

## Annexe I – Calendrier des procédures de recrutement

Les personnels sont invités à consulter régulièrement les sites Internet pour vérification des dates qui peuvent être modifiées.

### 1. Recrutement des personnels des opérateurs : expatrié AEFÉ - tous personnels MLF et Aflec

Nature des opérations	Personnels d'inspection, de direction et administratifs (AEFE - MLF - Aflec)	Personnels enseignants des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> degrés AEFÉ (expatriés) - MLF - Aflec
Publication des postes sur les sites des opérateurs et du MENJS	Liste indicative de postes vacants ou susceptibles d'être vacants : à partir du 16 juillet 2021 (AEFE)  Liste définitive : 3 septembre 2021 (MLF, Aflec), 8 septembre 2021 (AEFE) puis au fil des vacances de postes	
Saisie en ligne du dossier de candidature	du 8 au 30 septembre 2021 inclus (AEFE)  du 1 <sup>er</sup> septembre au 3 octobre 2021 inclus (MLF, Aflec)	du 8 au 30 septembre 2021 inclus (AEFE)  du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2021 inclus (MLF, Aflec)
Date limite de remise des dossiers de candidature au supérieur hiérarchique	4 octobre 2021 (AEFE)  3 octobre 2021 (MLF, Aflec)	4 octobre 2021 (AEFE)  30 novembre 2021 (MLF, Aflec)
Date limite d'envoi par les autorités académiques des dossiers revêtus des avis hiérarchiques	7 octobre 2021 1 exemplaire au bureau du recrutement de l'AEFE 1 exemplaire à la DGRH ou la DE du MENJS	7 octobre 2021 (au bureau du recrutement de l'AEFE)  avant le 5 décembre 2021 (MLF, Aflec)
Dates des entretiens MLF et Aflec	du 15 décembre 2021 au 20 janvier 2022 pour les personnels de direction	de décembre 2021 à mars 2022 pour personnels des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> degrés
Dates des entretiens (AEFE)	du 6 au 8 décembre 2021 pour les personnels de direction en fonction en poste à l'étranger  du 10 au 26 janvier 2022 pour les personnels de direction en fonction en France  27 janvier 2022 pour les IEN (France et étranger)  du 17 au 20 janvier 2022 pour les personnels administratifs (France et étranger)	du 10 au 28 janvier 2022 pour les personnels du 1 <sup>er</sup> degré (directeurs d'école, EMFE, CPAIEN)  du 31 janvier au 11 février 2022 pour les personnels du 2 <sup>d</sup> degré
Date limite d'arrivée des demandes de détachement à la DGRH ou à la DE du MENJS	<b>31 mars 2022</b>	

## 2. Recrutement des personnels résidents (AEFE) et personnels des établissements partenaires

Le déroulé précis des opérations de recrutement et les calendriers sont à vérifier à partir des sites Internet.

<b>AEFE - Personnels résidents</b> <b>Personnels administratifs</b> <b>Personnels enseignants (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés)</b>	<b>Établissements partenaires</b> <b>(hors AEFE, MLF, Aflec)</b> <b>Personnels enseignants</b>
<p>Les candidats doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit compléter un dossier de candidature à télécharger à partir de dans la rubrique « Personnels » du site de l'AEFE,</li> <li>- soit saisir leur candidature en ligne pour les pays concernés par l'application informatique (la liste des pays est consultable sur : <a href="http://www.aefe.fr/personnels/recrutement-des-residents/procedures-et-calendriers">http://www.aefe.fr/personnels/recrutement-des-residents/procedures-et-calendriers</a>).</li> </ul> <p>Mi-décembre 2021 : publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants sur les sites de l'AEFE, des établissements et des Scac.</p>	<p>Chaque direction ou comité de gestion de l'établissement partenaire définit les modalités du recrutement de ses personnels : constitution du dossier de candidature, pièces à fournir, entretien préalable, modalités du recrutement.</p> <p>Les candidats doivent se reporter à la description de ces modalités sur le site de l'établissement concerné.</p> <p>Le site de l'AEFE permet d'accéder par liens à ces sites et offre une plateforme d'information sur les établissements partenaires. La plateforme de recrutement de la MLF publie par ailleurs les offres d'emploi des établissements partenaires de l'association. Les sites des ambassades permettent aussi d'accéder au réseau des établissements partenaires.</p>
<p>Chaque établissement ou Scac fixe la date limite de candidature.</p>	
<p>Instruction des candidatures, réunion des commissions consultatives paritaires locales de recrutement des résidents (CCPL).</p>	<p>Le dossier doit impérativement être validé par le service culturel de l'ambassade de France concernée (Scac) avant transmission à la DGRH.</p>
<p><b>Date limite d'arrivée des demandes de détachement à la DGRH ou à la DE : 31 mars 2022</b></p>	